

navires de ce type ne peuvent habituellement pas transporter une cargaison d'une autre nature sans que l'on ne doive y effectuer des travaux importants de conversion.

Navire porte-conteneurs mixte –

La coque de ce navire contient à la fois des cellules destinées aux conteneurs et d'autres dispositifs particuliers de manutention, soit une installation de roulage, des ouvertures latérales pour le chargement de palettes ou des cales inférieures réservées au transport en vrac.

Navire porte-conteneurs/vraquier

– Ces navires sont conçus principalement pour le transport en vrac, mais certaines de leurs cales sont aménagées pour le chargement de conteneurs, à l'aide parfois de glissières amovibles. Les panneaux de cale sont renforcés pour permettre de placer des conteneurs sur le pont.

Plate-forme – Châssis non pourvu d'un train de roulement fixe. Pièce centrale d'un ensemble formé de trois éléments : le conteneur, la plate-forme et le train de roulement. Le conteneur est fixé sur la plate-forme par des raccords prévus à ses quatre angles. Le train de roulement est fixé sous la plate-forme de la même façon qu'il le serait au conteneur en l'absence d'une plate-forme.

Plate-forme double – Plate-forme de 40 pi conçue de telle façon qu'elle puisse se séparer en deux parties de 20 pi par le milieu; chaque section est pourvue de pièces d'ancrage aux angles permettant le chargement d'un conteneur de 20 pi.

Les deux trains de roulement à essieu simple fonctionnent soit en tandem lorsque les deux sections sont réunies, soit distinctement.

Porte-conteneurs roulier – Navire habituellement muni d'une rampe de poupe (ou d'ouvertures latérales) permettant à des semi-remorques ordinaires ou surbaissées d'y pénétrer ou d'en sortir. Certains de ces navires sont également pourvus de cellules pour conteneurs.

Quai à domicile – Expression signifiant que les marchandises sont mises en conteneurs au quai de chargement du transporteur océanique. À l'arrivée, les conteneurs sont immédiatement livrés à l'usine ou à l'entrepôt du destinataire, où ils sont déchargés.

Quai à quai – Expression signifiant que le transporteur océanique se charge de mettre les marchandises en conteneurs à son quai et de les en décharger à l'arrivée au quai de destination.

Semi-remorque à conteneur – Plate-forme de semi-remorque pourvue de pièces d'ancrage aux angles permettant d'y fixer un conteneur de taille standard. La plate-forme de 20 pi peut être à essieu simple ou en tandem, selon la charge à transporter. La plate-forme de 40 pi est habituellement montée sur un essieu en tandem et munie d'un nombre suffisant de pièces d'ancrage pour y installer soit deux conteneurs de 20 pi, soit un seul conteneur de 40 pi.